



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 Avril 2016 à 20h30

Présents ayant voix délibérative :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : BEAUDOIN Yves - **BENY-SUR-MER** : DELALANDE Hubert - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : RICHARD Hervé - **COULOMBS** : SAINT Régis - **CREULLY** : BERON Jean-Paul, SARTORIO Virginie, OZENNE Thierry, SIRIZER Geneviève – **CULLY** : CATHERINE Brigitte - **FONTAINE-HENRY** : CAILLERE Philippe - **LANTHEUIL** : MARIE Joël - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe - **REVIERS** : HUYGHE-BOULET Marie - **RUCQUEVILLE** : CLAIR Ginette – **St GABRIEL-BRECY** : Franck DUROCHER - **THAON** : BELIARDE Anne-Marie, ISABEL Jean-Pierre, MAURY Richard, MICHEL Annie – **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves.

Représentés :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

LANTHEUIL : LEU Gérard - **REVIERS** : GUERIN Daniel – **THAON** : PERONNE Claude.

Excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

TIERCEVILLE : DESOULLE Jacques.

Absents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

CREULLY : COUZIN Alain, GILLES Dominique.

Secrétaire de séance : BERON Jean-Paul.

Ordre du jour :

1. Election d'un vice-Président chargé de l'école, des actions annexes et connexes, du transport scolaire, de l'action sociale et de la petite enfance.
2. Questions diverses

1. ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT CHARGE DE L'ECOLE PRIMAIRE, DES ACTIONS ANNEXES ET CONNEXES, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA PETITE ENFANCE :

La démission d'Anne-Marie BELIARDE, 2^{ème} vice-Présidente, chargée de l'école primaire, des actions annexes et connexes, du transport scolaire, de l'action sociale et de la petite enfance, a été acceptée par le Préfet, le 7 avril dernier.

Philippe CAILLERE a évoqué le plaisir du travail collectif mené pendant deux ans avec Anne-Marie BELIARDE et Marie HUYGHE-BOULET. Il les remercie vivement d'avoir mené à bien, avec finesse et diplomatie, cette compétence ardue, en particulier la mise en œuvre des APS.

Anne-Marie BELIARDE et Marie HUYGHE-BOULET ont affirmé que leur travail a été porté par leur foi en l'école et l'enseignement, qui œuvre pour l'avenir des enfants et une certaine qualité du vivre ensemble. Elles estiment que cette mission est une priorité, même si la mise en œuvre est lourde d'un point de vue budgétaire.

Le Président propose d'élire un nouveau vice-Président pour la remplacer.

Ordre du tableau :

Le principe par défaut est adopté, c'est-à-dire que le vice-Président nouvellement élu prendra le dernier rang dans l'ordre du tableau, donc le 6^{ème} rang, entraînant un avancement dans l'ordre du tableau des actuels 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} vice-Présidents (cf. tableau ci-dessous).

Election d'un vice-Président chargé de l'école primaire, des actions annexes et connexes, du transport scolaire, de l'action sociale et de la petite enfance :

Le Président fait appel à candidature.

Thierry OZENNE, conseiller communautaire, adjoint au maire de Creully, se porte candidat.

Il sait que cette compétence est chronophage, mais il saura, avec la collaboration d'Isabelle LAÏLLE, déléguée suppléante au conseil communautaire et adjointe au maire de St Gabriel-Brécy, se rendre disponible et s'engager, jusqu'à la fin de l'année, pour l'éducation des enfants et la mise en œuvre de la fusion des trois Communautés de communes. Ses préoccupations porteront particulièrement sur la santé et l'épanouissement des enfants. Pour ce faire, il veillera à améliorer l'organisation des APS, qui tiendra compte des résultats scientifiques de la thèse de Thibault Aubert, à développer les activités nautiques, notre future communauté de communes étant située en bord de mer. Il cherchera à améliorer l'alimentation des enfants dans le cadre de la restauration

scolaire, grâce à la préparation des repas sur place (en mutualisation avec le collège de Creully) et un approvisionnement local par les circuits courts. Il pourrait ainsi être mis fin au contrat avec notre prestataire de repas. Thierry OZENNE s'emploiera également à faciliter le travail des enseignants et des ATSEM et à éviter la fuite des élèves dans le secteur privé.

Aucun autre conseiller ne propose sa candidature.

Les membres du conseil sont invités à voter au scrutin secret à la majorité absolue, selon les termes des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Nombre de voix obtenues par Thierry OZENNE : 13

Nombre de bulletins blancs : 10

Thierry OZENNE ayant obtenu la majorité absolue est élu 6^{ème} vice vice-Président chargé de l'école primaire, des actions annexes et connexes, du transport scolaire, de l'action sociale et de la petite enfance.

Thierry OZENNE a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Ordre du tableau :

Ordre	Nom	Compétences
	Philippe CAILLERE	Président
1 ^{er}	Jean-Paul BERON	Finances
2 ^{ème}	Jean-Pierre ISABEL	Patrimoine bâti et à bâtir, voirie
3 ^{ème}	Yves JULIEN	Aménagement de l'espace, mutualisation des moyens, environnement, Agenda 21, SPANC, Bassins versants
4 ^{ème}	Hubert DELALANDE	Animation, sports, loisirs, suivi des frais de fonctionnement
5 ^{ème}	Geneviève SIRISER	Culture, développement économique, tourisme, bibliothèques- médiathèques
6 ^{ème}	Thierry OZENNE	Ecole primaire, actions annexes et connexes, transport scolaire, action sociale, petite enfance.

2. QUESTIONS DIVERSES :

Marie HUYGHE-BOULET, adjointe au maire de Reviers, informe les Maires de l'assemblée, Présidents de CCAS, de l'existence d'une formation destinée aux membres de CCAS. Elle propose que les CCAS intéressés se regroupent pour réunir une quinzaine de personnes qui pourraient ainsi bénéficier d'une formation sur place.

La séance est levée à 21 heures.